

Les négociations pour un accord de libre-échange avec la Chine constituent un projet prééminent de la politique économique extérieure de la Suisse, laquelle repose sur

Vers un accord de libre-



par **Christian Etter**

*Dr. rer. pol. de l'Université de Berne
Ambassadeur, Délégué du Conseil fédéral
aux accords commerciaux
Membre de la Direction du Secrétariat d'Etat
à l'Economie (SECO), Berne*

Les échanges internationaux : essentiels pour l'économie suisse

La taille limitée du marché intérieur suisse et le manque de matières premières font que l'économie suisse est fortement dépendante de l'accès aux marchés étrangers. L'objectif principal de la politique économique extérieure suisse est donc de réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce ainsi que les discriminations sur les marchés internationaux. Bien que l'Union européenne (UE) soit le partenaire commercial le plus important de la Suisse, les marchés non européens sont également essentiels pour la Suisse. La part des exportations suisses vers les pays hors UE, actuellement de plus de 40%, continue à augmenter, en particulier vis-à-vis des marchés émergents en Asie et en Amérique latine.

« La Chine est le premier partenaire commercial en Asie »

Accords de libre-échange : instrument important de la politique économique extérieure suisse

La Suisse dispose actuellement d'un réseau de 26 accords de libre-échange avec des partenaires autres que l'UE et l'AELE⁴ (cf. mappemonde ci-dessous).⁵ La conclusion d'accords de libre-échange constitue – à côté de la participation de la Suisse à l'OMC et des Accords bilatéraux avec l'UE – un des trois piliers principaux de la politique économique extérieure suisse visant l'ouverture des marchés. En parallèle des négociations bilatérales Suisse-Chine, la Suisse négocie actuellement – ensemble avec les autres États membres de l'AELE – avec l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Vietnam, l'Union douanière Russie/Belarus/Kazakhstan et certains pays d'Amérique centrale.

Carrière

Etudes à l'Université de Berne et à la Graduate School of Management, Rochester NY. Membre de la Direction du SECO, Chef de la Division en charge du commerce des marchandises, des obstacles non tarifaires, du commerce des services, des investissements internationaux et des questions juridiques économiques. Responsable de l'Accord de libre-échange 1972, de l'Accord de reconnaissance mutuelle et de l'Accord de coopération en matière de concurrence avec l'UE. Négociateur en chef pour l'Accord de libre-échange bilatéral Suisse-Chine. Négociateur en chef pour un accord de libre-échange bilatéral avec la Chine. Antérieurement participation aux négociations sur l'EEE, chef de la Division Finances, Économie et Commerce de l'Ambassade suisse aux États-Unis, négociateur en chef suisse pour le commerce des services à l'OMC, négociateur en chef pour les négociations de libre-échange avec le Canada, la Corée du Sud, l'Égypte, les États arabes du Conseil de coopération du Golfe (CCG), Hong Kong, le Liban et la Tunisie.

La Chine, un partenaire prioritaire

La Chine est aujourd'hui, avec l'UE et les États-Unis l'une des trois plus grandes économies du monde. Pour la Suisse, la Chine est le premier partenaire commercial en Asie et le troisième dans le monde (après l'UE et les États-Unis). En 2012, les importations suisses en provenance de Chine ont atteint 10,3 milliards de francs et les exportations vers la Chine 7,8 milliards de francs¹. La Chine représente également un marché de plus en plus important pour le commerce des services. Quant au stock des investissements directs suisses en Chine, il a atteint 13,1 milliards de francs fin 2011².

La restructuration du système économique chinois d'une économie planifiée vers une économie de marché socialiste, entamée à la fin des années 1970, a mené en 2001 à l'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Depuis, la Chine a commencé à conclure des accords de libre-échange, jusqu'à présent avec Hong Kong, Macao, Taïwan, le groupe de l'ASEAN³, le Chili, le Costa-Rica, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Pérou et Singapour. Des négociations sont en cours avec notamment l'Australie, le Conseil de coopération du Golfe (CCG), la Suisse et, depuis peu, avec la Corée du Sud et le Japon.



Réunion de travail d'un groupe sectoriel à Davos.

Au moyen de la conclusion d'accords de libre-échange, la Suisse vise une amélioration des conditions cadres pour ses relations économiques avec des partenaires importants, une amélioration de l'accès aux marchés étrangers, un renforcement de la sécurité juridique pour ses entreprises et des conditions non discriminatoires par rapport à leurs concurrents. Concrètement, le but est de réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des marchandises, d'améliorer l'accès au marché pour les services et les investissements, de renforcer le cadre juridique dans les domaines de la protection de la propriété intellectuelle, des marchés publics, de la concurrence et de contribuer au développement durable. De

trois piliers principaux: l'OMC, les Accords bilatéraux avec l'UE et les accords de libre-échange avec d'autres partenaires importants de par le monde.

échange

plus, les accords de libre-échange prévoient la mise en place de comités mixtes afin de créer un cadre institutionnel pour la coopération en vue du développement futur des relations bilatérales ainsi que des procédures de consultation et de règlement des différends pour résoudre d'éventuels problèmes commerciaux.

Les statistiques du commerce extérieur attestent des effets positifs des accords de libre-échange sur les échanges bilatéraux. Une enquête menée pour les années 1988 à 2008 démontre en effet que le commerce avec les partenaires de libre-échange augmente plus rapidement que le commerce extérieur total de la Suisse. La même étude montre un impact positif de ces accords également sur les investissements directs de la Suisse vers les partenaires de libre-échange⁶.

Les négociations Suisse-Chine

Se fondant sur les bonnes relations établies de longue date entre la Suisse et la Chine ainsi que la volonté commune des deux pays de poursuivre l'extension de leur réseau de libre-échange, les gouvernements de la Suisse et de la Chine ont décidé en 2007 d'explorer la possibilité de conclure un accord de libre-échange bilatéral (ateliers, groupe d'étude conjoint, cf. chronologie en marge). L'Étude conjointe de faisabilité⁷ a considéré les sujets suivants: commerce des marchandises et des services, investissements, pro-

priété intellectuelle, concurrence, achats publics, développement durable, coopération économique et technique, aspects institutionnels. L'Étude est arrivée à la conclusion que les économies de la Suisse et de la Chine sont complémentaires et compétitives et, par conséquent, qu'un accord de libre-échange serait dans l'intérêt mutuel et permettrait d'améliorer de manière significative les conditions pour les échanges économiques et la coopération bilatérale. De plus, un tel accord devrait renforcer la productivité et la compétitivité internationale des économies suisse et chinoise et contribuer de part et d'autre à la création d'emplois et à la croissance durable. L'Étude a donc recommandé l'ouverture de négociations pour un accord de libre-échange couvrant l'ensemble des domaines susmentionnés.

Après l'approbation de l'Étude de faisabilité par la Suisse et la Chine au niveau présidentiel, les négociations ont été lancées formellement en janvier 2010 par le Chef du Département fédéral de l'économie et le Ministre du commerce chinois. Depuis, huit tours de négociations ont eu lieu, réunissant à chaque fois sur plusieurs jours des délégations de quelques dizaines de personnes de part et d'autre négociant en groupes parallèles les différents secteurs définis par l'Étude de faisabilité. Les progrès qui ont pu être enregistrés durant le processus de négociation ont permis lors du 9^e tour de

négociation en mai 2013 de trouver, au niveau des négociateurs, des ententes dans tous les domaines sujets à négociation. Les travaux sont ainsi terminés au niveau technique. Les résultats seront ensuite soumis à la vérification juridique et feront l'objet d'une décision du Conseil fédéral en vue de la signature de l'Accord.

¹ DGD: <http://www.ezv.admin.ch/themen/00504/index.html?lang=de>

² BNS: <http://www.snb.ch/fr/i/about/stat/statpub/fdi/stats/fdi>

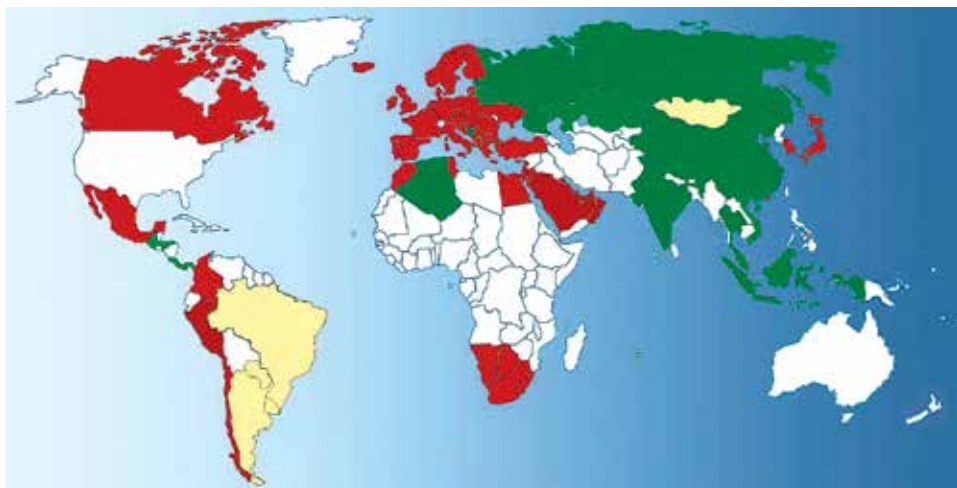
³ Association of Southeast Asian Nations (Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam).

⁴ Association européenne de libre-échange (Islande Liechtenstein, Norvège, Suisse).

⁵ SECO: <http://www.seco.admin.ch/themen/00513/00515/01330/index.html?lang=fr>

⁶ SECO: <http://www.seco.admin.ch/themen/00513/00515/01330/index.html?lang=fr>

⁷ SECO: <http://www.seco.admin.ch/themen/00513/02655/02731/04118/index.html?lang=fr>



Accords de libre-échange de la Suisse.
(rouge: conclus; vert: en négociation; jaune: déclaration de coopération AELE)

« Les économies de la Suisse et de la Chine sont complémentaires et compétitives »

Etapes des négociations

1950: Reconnaissance diplomatique de la République populaire de la Chine par la Suisse.

Juillet 2007: Décision de la Chine et de la Suisse d'explorer la faisabilité d'un ALE.

Janvier 2009: Visite du Premier ministre chinois à Berne: décision d'organiser deux ateliers industriels bilatéraux.

Novembre 2009: La Chine et la Suisse mandatent le Groupe d'étude conjoint pour établir une étude de faisabilité.

Août 2010: Visite de la Présidente suisse Leuthard à Pékin: approbation de l'Étude de faisabilité.

Janvier 2011: Le Conseiller fédéral Schneider-Ammann et le Ministre du commerce chinois ouvrent officiellement les négociations.

Avril 2011-Mai 2013: 9 tours de négociation.